

# SUJET

Vous êtes employé(e) au Cabinet d'assurance « Clair-Santé » un de vos assurés, M. GRANGÉ a souscrit deux contrats santé (voir documents 1, 2 et 3).

## 1<sup>ère</sup> question

Suite à des problèmes de santé, Monsieur Grangé, a dû supporter les frais suivants :

- 3 consultations spécialistes (tarif de convention : 25 €) payées 99 € (soit 33 € chacune) dans le respect du parcours de soins,
- médicaments « vignette blanche » : 300 €,
- frais d'hospitalisation (durée 20 jours) pris en charge intégralement par le régime obligatoire sauf la chambre particulière : 50 € par jour.

Il a été arrêté au total 62 jours.

**1-1 Vous calculerez les prestations dues à Monsieur Grangé au titre des deux contrats.**

**1-2 Vous préciserez les sommes restant à la charge de l'assuré après intervention de l'assureur.**

## 2<sup>ème</sup> question

Suite à un accident survenu à M. GRANGÉ, il est procédé à la pose de 4 prothèses dentaires fixes et définitives en céramique, payées 2 000 € (500 € chacune), remboursées par le régime obligatoire 150,50 € chacune, soit un total de 602 € (TC = 215 / prothèse).

**2-1 Vous calculerez la prestation versée par « CLAIR-SANTÉ »**

**2-2 Les dépenses concernant les prothèses dentaires étant dues à un accident dont le responsable est identifié, vous indiquerez si « Clair-Santé » peut exercer un recours. Vous expliquerez la nature du recours et les conditions nécessaires.**

**2-3 Le contrat CLAIR'SANTÉ sera-t-il résilié pour sinistralité importante ? Justifiez.**

**2-4 Dans le contrat « Revenu plus », la franchise en invalidité est relative. Quel en est l'avantage pour le client ?**

**2-5 Finalement, après consolidation, Monsieur Grangé conserve une incapacité permanente partielle de 25 %. Quelle sera la prestation versée par l'assureur ?**

## 3<sup>ème</sup> question

Monsieur Grangé décide de placer la prestation invalidité reçue sur un contrat d'assurance vie. Il n'a pas d'objectif précis d'épargne mais, accepte prendre quelques risques financiers sur une durée minimale de 15 ans.

**Quels types de contrats lui conseillez-vous ? Justifiez.**

B.P.

Spécialité : ASSURANCE

Code Spécialité : .....

Durée :  
2h00

Session  
2006

Épreuve : E2 – Techniques d'assurances de personnes – U20

N° sujet : 06-1679

Coefficient:  
4

Folio  
1 / 3

## DOCUMENT 1

### SANTÉ ASSURANCES

#### CLAIR' SANTÉ Contrat complémentaire santé

Assuré : GRANGÉ Gérard  
Né le : 14 juillet 1975

Formule souscrite : A3 et B3 (voir DOCUMENT 3)  
Bénéficiaire du régime social des salariés.  
Date d'effet = 1<sup>er</sup> janvier 2005

Cotisation mensuelle = 26,54 €  
+ 0,76 € de frais d'échéance  
Total = 27,30 €

- Vos garanties démarrent dès l'inscription (hospitalisation – maternité)
- Aucun questionnaire médical n'est demandé.

## DOCUMENT 2

### SANTÉ ASSURANCES

#### REVENUS +

Assuré : GRANGÉ Gérard  
Né le : 14 juillet 1975  
Régime social : salarié

Garanties :

- ◆ incapacité temporaire : IJ = 20 €  
Franchise maladie : 30 jours  
sauf hospitalisation : 3 jours  
Franchise accident : 15 jours
- ◆ invalidité : Capital = 100 000 €  
Franchise relative = 10 %

B.P.

Spécialité : ASSURANCE

Code Spécialité : .....

Durée :  
2h00

Session :  
2006

Épreuve : E2 – Techniques d'assurances de personnes – U20

N° sujet : 06-1679

Coefficient :  
4

Folio  
2 / 3

**DOCUMENT 3**

Les remboursements sont toujours accordés dans la limite des frais réels exprimés en % du tarif de convention ; ils incluent les remboursements du régime obligatoire.

**REMARQUE :** DENTAIRE « PROTHESES » : Le forfait s'applique par prothèse.

	formule A1	formule A2	formule A3	formule A4	formule A5
<b>SOINS MEDICAUX</b>					
Médecins généralistes et spécialistes (conventionnés ou non conventionnés)	100% du TC	130% du TC	150% du TC	20% du TC	300% du TC
pharmacie prescrite et remboursée			<b>FRAIS REELS</b>		
radiologie, laboratoires et auxiliaires médicaux (infirmiers, kinésithérapeutes...)	100% du TC	130% du TC	150% du TC	20% du TC	300% du TC
appareillage (semelles orthopédiques, prothèses auditives, fauteuils roulants...)	100% du TC	130% du TC	150% du TC	20% du TC	300% du TC
frais de transport	100% du TC	130% du TC	150% du TC	20% du TC	300% du TC
<b>HOSPITALISATION (dès le premier jour et sans limitation de durée)</b>					
honoraires des soins et frais de séjour	100% du TC	150% du TC	200% du TC	250% du TC	300% du TC
forfait journalier hospitalier	non gité	31€ par jour	<b>FRAIS REELS DES LE 1ER JOUR SANS LIMITATION DE DUREE</b>		
chambre particulière	non gité	16€ par jour	46€ par jour	46€ par jour	54€ par jour
lit accompagnant			23€ par jour	31€ par jour	46€ par jour
<b>DENTAIRE</b>					
<b>SOINS</b>					
soins conservateurs	100% du TC	100% du TC	100% du TC	100% du TC	100% du TC
inlay/onlay	100% du TC	100% du TC + 36€	100% du TC + 54€	100% du TC + 71€	100% du TC + 107€
<b>ORTHODONTIE (soit par semestre de traitement)</b>	100% du TC	200% du TC	250% du TC	300% du TC	400% du TC
<b>PROTHESES</b>					
prothèses fixes définitives	100% du TC	100% du TC + 115€	100% du TC + 176€	100% du TC + 229€	100% du TC + 305€
couronnes et iniers de bridge en céramiques (toutes faces)	100% du TC	100% du TC + 69€	100% du TC + 92€	100% du TC + 107€	100% du TC + 153€
autres couronnes et iniers de bridge					
prothèses amovibles	100% du TC	100% du TC + 161€	100% du TC + 229€	100% du TC + 305€	100% du TC + 473€
prothèses en résine	100% du TC	100% du TC + 230€	100% du TC + 321€	100% du TC + 412€	100% du TC + 626€
prothèses avec base métallique	100% du TC	150% du TC	150% du TC	150% du TC	150% du TC
autres actes prothétiques, dont inlay core					
<b>ACTES NON REMBOURSES PAR LA SECURITE SOCIALE (un seul type d'acte par an)</b>					
traitement des gencives (maximum 4 fois/an), par traitement	non gité	12 €	37 €	62 €	75 €
pose d'un implant	non gité	100 €	300 €	500 €	600 €
<b>PREVENTION</b>					
examen annuel de prévention	non gité		<b>FRAIS REELS</b>		
traitement de prévention enfant (vernis fluoré), jusqu'à 13 ans	non gité		65€ par an	65€ par an	65€ par an
<b>PLAFONDS DE REMBOURSEMENT</b>					
les 2 premières années	153€/an	1374€/an	1830€/an	2289€/an	2745€/an
à partir de la 3ème année	306€/an	2748€/an	3660€/an	4578€/an	5490€/an
<b>OPTIQUE</b>					
<b>MONTURE</b>					
Adultes	31 €	61 €	92 €	12 €	183 €
enfants	16 €	31 €	46 €	61 €	92 €
<b>LES DEUX VERRES</b>					
sans justificatif de correction visuelle ou unifocaux	100% du TC	44 €	50 €	55 €	60 €
progressifs	100% du TC	70 €	80 €	100 €	120 €
<b>LENTILLES</b>					
lenticilles (acceptées ou refusées par le régime obligatoire)	100% du TC	65 €	80 €	95 €	141 €
<b>CHIRURGIE DE LA MYOPIE</b>					
forfait	non gité	155 €	230 €	305 €	460 €